



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 075-267500049-20260602-CA_2026_06_04-DE

S²LOW

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 2 JUIN 2026

N° 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Règlement relatif à l'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 123-19 et les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le mémoire de la Directrice générale ;

Délibère

Article 1

Le règlement relatif à l'organisation des travaux du Conseil d'administration dont le texte est annexé à la présente délibération est adopté.

Article 2

La délibération n° 5 du 28 septembre 2020 est abrogée.

P/ La Directrice générale

Anne-Laure HOCHEDÉZ-PLANCHE

P/ le Président

Fatoumata KONE